



Compte-rendu du conseil municipal Du jeudi 28 mai 2020.

Rappel Ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu du conseil précédent**
- **Election du Maire**
- **Délibération sur le nombre d'adjoints**
- **Elections des adjoints**
- **La délégation du maire aux adjoints (arrêté)**
- **Compte administratif 2019**
- **Budget primitif 2020**
- **Délibérations**
- **Informations diverses**
- **Tour de table**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 28 mai 2020 à 19 heures 00 sous la présidence de Monsieur Etienne FRERE, MAIRE.

Présents : Mesdames Brenot Elisabeth – Christophe Viviane – Delahaye Delphine – Dumez Ludivine
Frère Astrid – Tual Nicole - Vasset Alexandra. Messieurs Batton Sébastien – Bureaux André – Cagniard
Cédric - Carpentier Georges – Lefebvre Pierre - Padieu Rémi – Pytlak Michel

Absent ayant donné procuration :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h01.

Secrétaire de séance : M. Michel PYTLAK.

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 21/01/2020.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance 20/12/2019.
(Conseillers élus élections décembre 2019)

- **Election du Maire** :

Madame Nicole Tual étant la plus âgée, prend la présidence de la séance. Madame Tual après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du code Général des Collectivité a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Monsieur Etienne Frère se Présente comme Maire.

Le dépouillement du vote donne le résultat ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne	: 15
Bulletin Blancs	: 0
Suffrage exprimé	: 15
Majorité absolue	: 8

A obtenu Monsieur Etienne Frère 15 Voix.

Monsieur Etienne Frère ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a Immédiatement pris ses fonctions.

- **Détermination du nombre d'adjoints :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu des articles L2122-2 du Code Général des collectivités Territoriale, le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoint sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal et en conséquence il est possible d'élire 4 adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour déterminer le nombre d'adjoint dans la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'avoir quatre adjoints.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal d'élire les quatre adjoints.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a deux listes pour ces élections.

Liste 1 :

Monsieur Michel Pytlak, Madame Nicole Tual, Monsieur Georges Carpentier, Madame Ludivine Dumez.

Liste 2 :

Monsieur Michel Pytlak, Madame Nicole Tual, Monsieur Cédric Cagniard, Madame Ludivine Dumez.

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne :	15
Bulletin Blanc :	0
Suffrage exprimé :	15
Majorité absolue :	8
Ont obtenu la liste 1 :	7
Ont obtenu la liste 2 :	8

La liste 2 composée de Monsieur Michel Pytlak, Madame Nicole Tual, Monsieur Cédric Cagniard, Madame Ludivine Dumez est donc élue.

- **Délégation du maire aux Adjointes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir de ce jour un arrêté sera pris pour chaque adjoint afin de déterminer les délégations obtenues pour chacun.

- **Compte administratif 2019 :**

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2019 et il en ressort les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement	: 368 148,37 €
Recettes de fonctionnement	: 420 865,28 €
Excédent 2019	: 52 716,91 €

Dépenses d'investissement : 4 171,55 €

Recettes d'investissement : 17 953,22 €

Excédent 2019 : 13 781,67 €

Excédent global 2019 : 66 498,58 €

Le Conseil Municipal vote favorablement à l'unanimité le compte Administratif pour l'année 2019.

- **Budget Primitif 2020 :**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes du budget primitif 2020.

Dépenses de fonctionnement	: 427 521,53 €
Recettes de fonctionnement	: 374 800,00 €
Excédent de fonctionnement 2019	: 52 721,53 €

Dépenses d'investissement	: 261 930,57 €
Recettes d'investissements	: 247 001,44 €
Excédent d'investissement 2019	: 14 929,13 €

Le Conseil municipal approuve à 14 voix pour et une abstention pour le budget primitif 2020.

- Les différentes délibérations

<u>DELIBERATIONS</u>	<u>CONTRE</u>	<u>POUR</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>UNANIMITE</u>	<u>VOTE</u>	<u>REFUS</u>
Indemnités Maire et Adjoints		11	4		X	
Excédent compte administratif 2019		15			X	
Budget Primitif		14	1		X	
Vote des 2 taxes		15		15	X	
DISSOLUTION SEPOAS		15		15	X	
Délégations consenties au Maire		15		15	X	
Création de quatre postes d'adjoints		15		15	X	
Election du Maire		15		15	X	
Election des Adjoints		15		15	X	
Représentants ADICO		15		15	X	
Loyer à titre gratuit Mr HULOT		15		15	X	
Affectation logement Mme MAUBARET		15		15	X	
Délégués SE 60		15		15	X	

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H 45.

Fait à Berneuil sur Aisne le 05/06/2020

Le Maire

E. FRERE

